

Algérie : Déclaration sur l'amendement du code pénal sur la violence que subissent les femmes

dimanche 13 décembre 2015, par [AEF](#), [SALHI Soumia](#) (Date de rédaction antérieure : 11 décembre 2015).

C'est la montée de la parole des victimes et le combat des associations qui a permis l'amendement du code pénal !

La loi contre les violences faites aux femmes validée hier par le sénat est une réponse positive à nos attentes, après tant de souffrances, après le drame odieux de Razika ! C'est une avancée pour les femmes algériennes contre une violence planétaire, c'est d'ailleurs la première loi de ce genre dans notre région du monde !

C'est aussi un succès pour nos luttes, un encouragement ! Dans les années 2000 nous avons mené campagne contre le harcèlement sexuel au travail, dans les années 2010 nous avons demandé une loi cadre sanctionnant les violences faites aux femmes. Le martyre de Razika a révélé que le regard de la société est en train de changer, que, désormais, on reconnaît aux femmes le droit de circuler dans l'espace public, même loin des grandes villes, qu'on lui reconnaît le droit à la dignité.

Il y a des insuffisances comme la clause du « pardon » qui fait perdre beaucoup à la loi, mais c'est un premier pas positif qui exprime d'abord un nouveau consensus de la société condamnant cette violence, Cela dit, le combat contre les violences est encore long. Il se mènera dans la société, sur le terrain, pour faire reculer encore plus les mentalités patriarcales et les préjugés sexistes.

Il y a aussi le combat pour abroger le code de la famille, pour l'égalité lors du mariage et du divorce, etc. Il y a aussi le combat pour l'accès massif au travail, pour l'égal accès aux postes de responsabilité. Et nos combats ne pourront faire l'économie de la lutte contre la précarité qui favorise le chantage et pour un développement qui assure les possibilités de promotion sociale.

Soumia Salhi

Association pour l'émancipation de la femme (AEF)

11/12/2015
